

Rapport public 2018

Augmentation des affaires réglées à tous les niveaux de la juridiction administrative en 2017

Les tribunaux administratifs, les cours administratives d'appel et le Conseil d'État ont jugé **242 882 requêtes** en 2017, soit une hausse de 4,7 % par rapport à 2016.

En 2017, l'activité consultative du Conseil d'État est restée très soutenue : **1 305 projets de texte** ont été soumis aux sections administratives contre 1 376 en 2016, soit une baisse de 5,2 % par rapport à 2016.

La lutte contre le terrorisme a, comme l'année précédente, marqué l'activité consultative du Conseil d'État en 2017. Plusieurs décisions importantes du Conseil d'État en matière d'urbanisme mais aussi en ce qui concerne les conditions d'accueil, d'extradition, de droit à l'entrée et au séjour des étrangers ont également été rendues au cours de l'année.

1. L'activité contentieuse dans la juridiction administrative :

L'année 2017 est marquée par une **augmentation des affaires réglées** à tous les niveaux de la juridiction administrative :

- **+ 5,1 %** dans les tribunaux administratifs
- **+ 2,2 %** dans les cours administratives d'appel
- **+ 5,5 %** au Conseil d'État
- **+ 11,3 %** à la Cour nationale du droit d'asile

Le nombre des affaires jugées s'est maintenu à un niveau élevé, permettant de réduire le stock des affaires en instance. Les tribunaux administratifs, les cours administratives d'appel et le Conseil d'État ont respectivement réduit leurs stocks d'affaires en instance de 2,2 %, 0,2 % et 9,2 %.

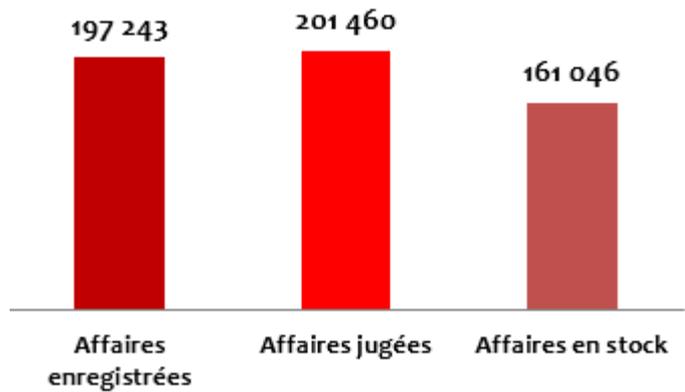
A la Cour nationale du droit d'asile (CNDA), en dépit d'une progression de 34 % des entrées en 2017, la juridiction se rapproche progressivement des délais cibles de jugement de 5 mois en formation collégiale et de 5 semaines en juge unique fixés par la loi du 29 juillet 2015.

Les chiffres indiqués sont en données nettes

- Les tribunaux administratifs

Délai prévisible moyen
de jugement
des affaires en stock

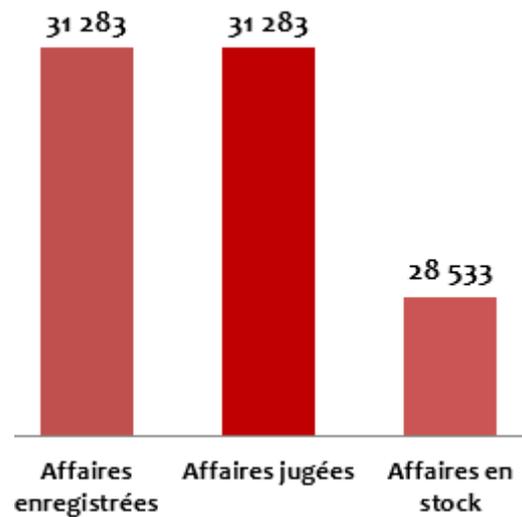
**9 mois
et 18 jours**



- Les cours administratives d'appel

Délai prévisible moyen
de jugement
des affaires en stock

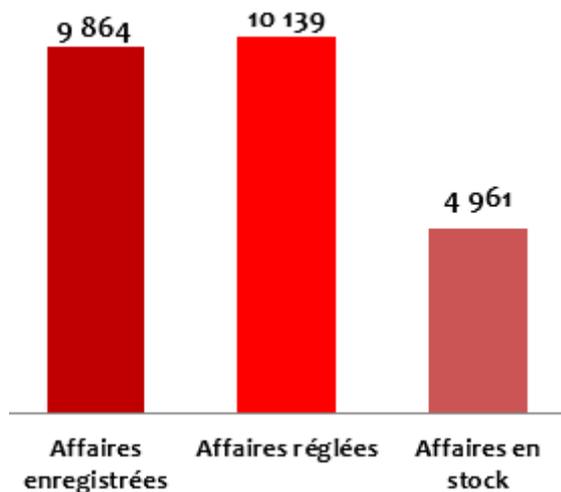
**10 mois
et 28 jours**



- Le Conseil d'État

Délai prévisible moyen
de jugement
des affaires en stock

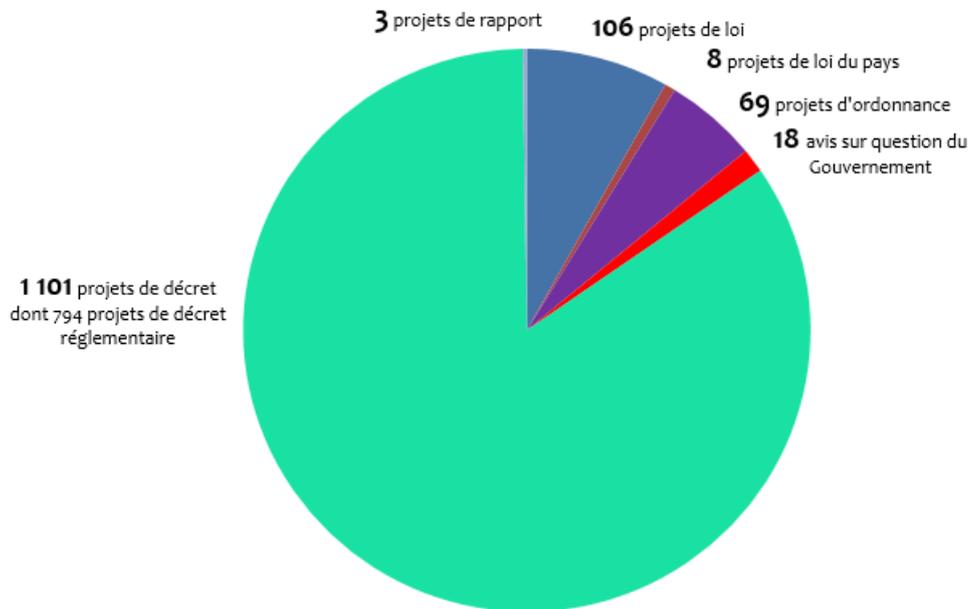
**5 mois
et 24 jours**



2. L'activité consultative du Conseil d'État :

- Sections administratives

1 305 textes examinés en 484 séances (dont 3 rapports et autres)



- Assemblée générale

47 textes examinés en 36 séances

100% des textes examinés en moins de 2 mois.

- Commission permanente

6 textes examinés en 5 séances

100% des textes examinés en moins de 2 mois.

En 2017, le Conseil d'État s'est prononcé sur des sujets tels que la lutte contre le terrorisme et l'état d'urgence, la déontologie et la transparence de la vie publique, la réforme du droit du travail ou encore le projet de loi relatif à l'orientation et à la réussite des étudiants.

3. Les autres activités :

- **L'activité d'études**

Une étude engagée par le Conseil d'État à son initiative : **Puissance publique et plateformes numériques : accompagner l'« ubérisation »**

- **L'activité internationale**

- **Échanges internationaux**

100 rencontres bilatérales

19 accueils de magistrats étrangers en stage long

26 accueils de groupes d'étudiants étrangers

16 missions d'expertise ou de formation des membres du Conseil d'État à l'étranger

- **133 traductions de décisions juridictionnelles versées en 5 langues**

Publication sur le site internet du Conseil d'État de nouvelles décisions en langue étrangère : 50 en anglais, 28 en allemand, 19 en espagnol, 22 en arabe et 14 en chinois.

- **Les colloques et les conférences**

6 colloques et 5 conférences organisés au Conseil d'État

112 intervenants, près de 1 630 participants

Contacts presse /

Jocelyne Randé – Tel. 01 72 60 58 30 / 06 07 98 37 33 – jocelyne.rande@conseil-etat.fr

Paul Parikhah – Tel. 01 72 60 58 31 / 06 24 72 42 86 – paul.parikhah@conseil-etat.fr